

Avenue Charbo, 6  
Brussel 1030 Bruxelles.  
BE 0898 261 372  
I.P.I.: 500 457 - 505 726 - 506 967



Tél. : 02 738.02.50  
Fax : 02 644.58.30  
Mail : [schaerbeek@couet.be](mailto:schaerbeek@couet.be)  
Web : [www.couet.be](http://www.couet.be)

Association des Copropriétaires  
Résidence «Baryton»  
Chaussée de Wavre 1090  
1160 Auderghem  
BCE: 0541.881.689

Il y a erreur dans la date de l'AG. une convocation rectificative a été envoyée mais le cannevas de l'AG n'a pas été modifié et l'erreur est restée. il s'agit de l'année 2023 et non 2022.

## Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire

Le mercredi 22 février 2022 à 17h30

Tenue dans le centre culturel d'Auderghem (Bd du Souverain, 183-185 à 1160 BRUXELLES)

1. Validité de l'assemblée générale

17 Copropriétaires sur 25 sont présents ou représentés.

7.649 quotités sur 10.000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue

À l'unanimité Monsieur de Crombrughe est nommé Président de séance.

À l'unanimité le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3. Relevé des consommations de chauffage et d'eau chaude – majorité absolue

a. Présentation de l'offre de Techem et validation – document online

Le syndic informe les copropriétaires que suite à différents problèmes rencontrés de la part de plusieurs fournisseurs de la copropriété, il est complexe d'effectuer le relevé des consommations de chauffage (cf : note explicative rédigée par le conseil de copropriété).

De ce fait, il est nécessaire et dans l'intérêt de la copropriété de travailler avec une société spécialisée dans le relevé des consommations de chauffage.

A cet effet, la société Techem propose d'installer un compteur intégrateur par lot pour un coût unique de 187€ par unité (appartement/studio) et un coût unique de 282€ par unité pour Farm, Finotheker, VMC Alto et VMC Baryton.

Ensuite, il y aura un coût annuel de 37,51€ pour la location du matériel, le relevé à distance des consommations etc.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de valider l'offre de Techem dont le coût d'installation des compteurs intégrateurs sera financé par les charges courantes.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président et le secrétaire (Syndic).

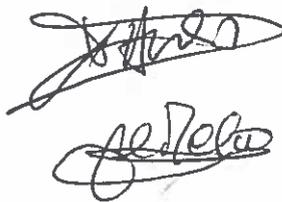
Signature Secrétaire



Signature Président



Signature des copropriétaires encore présents



*Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale, il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.*

*Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.*

Avenue Charbo, 6  
Brussel 1030 Bruxelles.  
BE 0898 261 372  
I.P.I.: 500 457 - 505 726 - 506 967



Tél. : 02 738.02.50

Fax : 02 644.58.30

Mail : [schaerbeek@couet.be](mailto:schaerbeek@couet.be)

Web : [www.couet.be](http://www.couet.be)

Association des Copropriétaires  
Résidence «PARKING»  
Avenue Chaussée de Wavre, 1076-1126A  
1160 Auderghem  
BCE: 0542.440.925

### **ADDENDUM // Convocation : Assemblée Générale Extraordinaire**

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire de votre copropriété qui se tiendra :

**Le mercredi 22 février 2023 à 17h30**

**Tenue dans le centre culturel d'Auderghem (Bd du Souverain, 183-185 à 1160 BRUXELLES).**

**- Prise des présences à partir de 17h00 -**

1. Validité de l'assemblée générale
2. Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue
3. Optimisation éclairage parking – majorité 2/3
  - a. Présentation des offres et décision – documents online
  - b. Financement
4. Monsieur Goyens demande l'autorisation de pouvoir placer une borne de recharge électrique – majorité 2/3

Point 3 : Je vote contre par manque de justification économique d'un investissement de 50.000 € présentable à l'AG

Point 4 : respect des recommandations de l'Institut pour les études et autres telles que prévues dans la législation —

 — 1